



Retard de paiement - Contrat d'Extra

Par **uzul**, le **19/03/2013** à **10:29**

Bonjour,

je travail dans un hôtel, j'ai effectué tout le mois de Février en Extra.

Or là, nous sommes bien le 19 mars, j'ai dû mettre la pression pour qu'ils daignent se souvenir qu'il faut me payer.

Et encore, ton méprisant, hautain... a priori je vais peut-être le toucher ce salaire. Mais je ne tolère pas la façon dont cela s'est passé, que faire? Les attaquer pour retard? Le souci de trésorerie ne peut être pris en compte vu le standing de la chaîne hôtelière en question...

De plus, j'ai bien peur qu'ils ne fassent tout pour se séparer de moi du coup..

L'hôtellerie / restauration sont des mondes où le salarié n'est qu'un moins que rien mal défendu que faire?

Par ailleurs, il n'est pas écrit dans mon contrat que je dois m'acquitter des tâches de ménage ou de tout ce qui touche à la restauration.. et pourtant je dois faire le ménage et préparer le petit déjeuner..

Merci de vos conseils.

Par **P.M.**, le **19/03/2013** à **10:57**

Bonjour,

Vous pourriez rappeler l'employeur à ses obligations légales (qui existent dans toutes les branches de travail) avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes et au besoin refuser d'accomplir des tâches trop éloignées de votre qualification...

Par **uzul**, le **19/03/2013** à **15:08**

Merci

ces taches sont nécessaires, bizarres qu'elles ne soient dans le contrat...

Par **P.M.**, le **19/03/2013** à **16:40**

Un contrat de travail n'est pas fait pour répertorier d'une manière exhaustive toutes les tâches qui correspondent à une qualification...